



**VOUS VOUS APPRETEZ A VISUALISER
UN EXTRAIT DE DOCUMENT NETPME**

AVERTISSEMENT :

Cette page constitue un extrait de document commercialisé par NetPME. Il vous est communiqué afin de vous aider à visualiser son contenu.

Cet extrait ne peut être utilisé seul, à l'exclusion du reste du document.

Avis de constitution

Auteur: Marc-Etienne Sébire
sebire@netpme.fr

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site NetPME (www.netpme.fr), et notamment à sa rubrique sur la Création d'Entreprise (www.netpme.fr/creation-entreprise), ainsi que d'autres modèles de lettres et de contrats sur le site Contrats.biz (www.contrats.biz).

AVERTISSEMENT

Le présent modèle de lettre est un exemple donné exclusivement pour un usage informatif. Il convient en conséquence d'adapter le présent modèle de lettre afin de tenir compte de votre situation particulière, en ayant recours le cas échéant, aux services d'un professionnel compétent.

Note explicative :

Lors de la création d'une société, un avis doit être publié dans un journal d'annonces légales (le modèle que nous vous proposons est reproduit à la page suivante). Le choix du journal d'annonces légales est libre, mais il doit s'agir d'un journal d'annonces légales situé dans le département du siège social. Cet avis est signé par l'associé unique ou une personne ayant reçu un pouvoir spécial (un modèle de pouvoir est disponible sur www.contrats.biz) à cet effet (ou par le notaire si les statuts ont été établis par un notaire ou s'ils ont été déposés au rang des minutes d'un notaire).

L'avis doit contenir les indications suivantes :

- la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle ;
- la forme de la société ;
- le montant du capital social ;
- l'adresse du siège social ;
- l'objet social, indiqué sommairement ;
- la durée pour laquelle la société a été constituée ;
- les nom, prénom usuel et domicile des associés ou des tiers ayant, dans la société, la qualité de gérant ou commissaire aux comptes ;
- les nom, prénom usuel et domicile des personnes ayant le pouvoir général d'engager la société envers les tiers ;
- l'indication du greffe du tribunal où la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour Paris, la liste des journaux d'annonces légales est consultable sur le site du Greffe du Tribunal de Commerce à l'adresse suivante:

http://www.greffe-tc-paris.fr/rcs/annonces_legales.htm